



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE 2019**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Nadine BIARD, Emmanuel FELLOTT (partiellement), Laure d'HARCOURT, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE, Annick THOMASSET

Excusés : Sylviane AULAS (a donné pouvoir à Annick THOMASSET)
Baptiste CHASSET (a donné pouvoir à Charles-Alexandre ORTONNE)
Stéphanie DUBOST-SANDRIN (a donné pouvoir à Corinne AUCAGNE)

Absent : Michel MARGAND

Monsieur Emmanuel FELLOTT a donné pouvoir à Pierre-Yves BURLOT qui a voté pour lui lors des 2 délibérations.

Secrétaire de séance: Gilles AUTHIER

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.
Le compte rendu du Conseil municipal du 10 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**1. DELIBERATION – SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE –
CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE**

Le service de médecine préventive est essentiellement utilisé pour les visites médicales du personnel communal. Pour définir le mode fonctionnement entre la commune et ce service une convention est signée pour une durée de 3 ans. La convention actuelle se terminant, il faut la renouveler pour les 3 années qui viennent.

Le coût des visites médicales dans cette nouvelle convention est de 70 € pour 2020 et 80 € pour les années 2021 et 2022.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité pour la signature de cette nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour la médecine préventive pour la période 2020 – 2022.

2. DELIBERATION – BROYAGE DES VEGETAUX – PARTICIPATION FINANCIERE

Comme l'an dernier, la municipalité a décidé de remettre en place le service de broyage des végétaux avec pour objectif de contribuer au développement durable : éviter le brulage des végétaux, diminuer les transports à la déchetterie, réutiliser le broyat comme paillage, ...

Afin de mieux couvrir les frais engagés pour ce broyage (location d'un broyeur, temps passé par les employés municipaux), la commune a décidé de revoir les tarifs proposés aux habitants.

Les tarifs suivants sont proposés :

- 15 €/heure
- 50 €/demi-journée
- 90 €/journée.

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

3. INFORMATIONS DIVERSES

3.1. Elections municipales

Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2020.

Il est demandé de communiquer dès à présent les noms des responsables du bureau de vote.

Après discussion, les volontaires qui sont retenus et dont les noms seront transmis pour assurer le bon déroulement de la journée de vote et du dépouillement sont :

<u>15 mars 2020</u> , premier tour :	journée :	Christian BENOIT
	soirée :	Emmanuel FELLOT
<u>22 mars 2020</u> , second tour :	journée :	Pierre-Yves BURLOT
	soirée :	Annick THOMASSET

3.2. Auberge

L'aubergiste Alain BRUNETON a demandé la possibilité de faire évoluer le bail de l'auberge pour passer d'un titulaire de bail en nom propre à une SAS (Société par Actions Simplifiée).

La mairie s'est renseignée auprès du Centre de Gestion qui assure notre appui juridique. Il en ressort que le bail actuel est très bien rédigé et que le fait d'avoir comme bailleur une SAS présenterait des risques importants pour la commune.

Après échanges, il est décidé que la commune ne donne pas une suite favorable à la demande de l'aubergiste de se mettre en SAS. Par contre, elle accepte le changement de nom propre si Monsieur Alain BRUNETON souhaitait passer le bail au nom de son épouse.

3.3. Visite Conseil Départemental

Madame Sylvie EPINAT a proposé aux maires des 6 communes de l'ex CCBNM d'aller visiter le Conseil Départemental avec les élus de leurs conseils municipaux. Cette visite aura lieu le samedi 14 décembre.

A ce jour, seul Monsieur Gilles AUTHIER est intéressé. Les autres personnes intéressées doivent se manifester auprès de celui-ci avant le 12 novembre, date de réponse souhaitée par Madame Sylvie EPINAT.

3.4. Bornage limite propriété DENIZON

Ce matin, Monsieur Pierre-Yves BURLOT et Monsieur Christian BENOIT se sont rendus sur place, avec un géomètre expert, pour fixer les limites de propriété de Monsieur DENIZON avec le chemin communal.

Compte tenu d'un désaccord sur l'appartenance d'une partie de terrain sur le chemin communal, le Conseil municipal est d'accord pour que le géomètre expert fasse des recherches sur les actes de vente précédents de la maison appartenant maintenant à Monsieur DENIZON pour un coût maximum estimé à 500 €.

3.5. Spectacle Nouvelles Voix

Un spectacle décentralisé des « Nouvelles Voix » se tiendra le jeudi 21 novembre à 19h dans le studio d'enregistrement de Monsieur Laurent FELLOTT à Pierrefilant. Les personnes intéressées doivent s'inscrire rapidement auprès du théâtre de Villefranche, seules 40 places sont disponibles.

3.6. Vente de PARSCAU – RUBENS

La mairie a été informée de la vente de la maison du Petit-Vernay entre Madame de PARSCAU et Madame Marie RUBENS.

La mairie ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette maison.

3.7. Conseil d'école

Le conseil d'école auquel participaient Madame Annick THOMASSET et Monsieur Gilles AUTHIER en tant que représentants de la municipalité s'est tenu le lundi 4 novembre.

Les principaux points abordés sont :

- *Validation du nouveau règlement intérieur,*
- *Projets spécifiques de chaque cycle,*
- *Sécurité : exercice incendie, travaux en cours liés à la sécurité (portier vidéo, téléphonie),*
- *Autres travaux prévus (vitrage phonique, muret antibruit, amélioration acoustique classe cycle 3),*
- *Travaux souhaités par les enseignants : mise en place de bordure bois dans la cour de récréation autour des massifs,*
- *Remerciements de l'équipe enseignante à la municipalité et employés municipaux pour la réactivité suite à leurs demandes.*

4 – QUESTIONS DIVERSES

Pas de question particulière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.